

▼ NUMÉRO SPÉCIAL VŒUX

Le lundi 9 janvier le maire, Pierre Faure présentait, aux côtés de son équipe municipale, ses vœux aux habitants et aux personnalités.

Ainsi près de 150 personnes sont venues célébrer la nouvelle année en présence notamment, de Pierre Ri-beaud, député de l'Isère, Eliane Giraud, sénatrice, Christiane Raffin, maire de Proveysieux, qui représentait pour la circonstance le président de la Métropole et élus des communes voisines, Catherine Kamovski, maire de Saint Egrève, Stéphane Dupont-Ferrier, maire du Fontanil, Jean-Pierre Villoud, maire de Mont Saint Martin, ainsi que des représentants de ces différentes municipalités.

Voici dans son intégralité le texte du discours prononcé par Pierre Faure (pages 1 à 5). Place ensuite pour un zoom sur les projets d'urbanisme (pages 6 et 7) puis sur le déneigement et enfin pour les informations municipales (page 7).



Merci à tous d'être là, fidèles à la tradition des vœux. Une tradition qui permet dans un cadre festif d'évoquer nos activités municipales mais aussi d'échanger, sans protocole autour d'une collation dans l'ambiance porteuse et riche de nos espoirs de début d'année.

D'habitude, lorsque je prononce mon discours des vœux, j'ai tendance à privilégier l'année à venir. Mais l'action municipale évolue, les dossiers et projets divers s'étirent sur plusieurs exercices parfois. Ainsi, en faisant un rappel de l'année qui vient de s'écouler, nous avons de toute façon son prolongement dans la ou les années à venir. Un dossier ouvert, dans une mairie, demeure généralement un investissement intellectuel et financier sur le long terme.

Dans une majeure partie des secteurs qui touchent à l'aménagement du territoire communal, les élus municipaux ne sont maintenant plus seuls à décider. C'est une évolution majeure résultant des transferts de compétences, c'est une vraie transformation de l'activité municipale. Notre action est devenue de fait dépendante financièrement (ce qui était déjà le cas), mais aussi pour la mise en œuvre pratique de nos projets par la Métropole qui a hérité de ces compétences.

Donc, si je devais caler mes discours des vœux à l'aune des compétences directes qui restent à une mairie, mes discours deviendraient de plus en plus courts...! Je dis cela sur le ton de la boutade car, dans la vraie vie d'élus de terrain, le transfert de compétences ne rime pas avec travail en moins, loin de là !

Et comme je vous le disais en début de propos, l'action d'un maire et de son équipe a, par conséquence, évolué. En effet, cela peut paraître surprenant mais, même si plusieurs compétences comme la gestion de l'eau et de l'assainissement, de la voirie, de l'urbanisme (pour partie), ne sont plus de notre seule responsabilité, l'administration responsable, la Métro, nous sollicite néanmoins en permanence. Nous participons aux réunions toujours plus nombreuses, pour défendre les intérêts de notre commune. C'est une nécessité. Je reviendrai sur ce sujet plus tard...

Alors revenons sur notre année de compétences propres de 2016 durant laquelle notre « environnement » direct s'est petit à petit transformé. Je commencerai tout d'abord par l'activité économique qui, tranquillement, reprend consistance sur notre commune avec, notamment, l'installation du marché du dimanche matin. Je souhaite ici remercier très chaleureusement l'initiative des commerçants qui viennent proposer des produits de qualité et offrent un nouvel espace de convivialité aux habitants chaque semaine. J'ai aussi le souvenir de ce marché du 18 décembre où ils nous ont proposé une animation de Noël particulièrement réussie et appréciée par chacun d'entre nous. Merci à eux pour cette idée originale, merci pour leur dynamisme, leur confiance et leur bonne humeur. En parallèle à ce marché, un jeune queylard que beaucoup d'entre vous connaissent, Jean-Pierre Poupier, propose maintenant quasi quotidiennement une restauration simple. Je ne peux que vous encourager à tester leurs produits et, d'une manière générale, à encourager toutes ces démarches commerciales qui donnent un nouvel élan à notre vie villageoise.



Et puis nous suivons avec intérêt le travail de notre apiculteur, Nicolas Corelli, qui en 2016 a préparé son activité pour qu'elle prenne son envol en 2017. Il a connu toutefois quelques déboires en juin avec l'énorme glissement de terrain de la Méarie qui a emporté une quinzaine de ses ruches. La municipalité a souhaité apporter son aide à cette personne pour éviter d'hypothéquer son exploitation naissante.

Concernant ce glissement de terrain à la Méarie, dû aux pluies très importantes du printemps, il nous rappelle que le risque zéro n'existe pas et que notre territoire comprend bel et bien des zones à risques. Nous en avons peut-être oublié leurs réalités, la nature se plaît à nous les rappeler.

Au registre des activités commerciales nous avons également recueilli d'autres demandes dans le domaine du bien-être, et qui devraient voir le jour cette année avec la présence chaque mois d'une masseuse et d'une réflexologue. Tout naturellement le registre du bien-être m'amène à vous parler de la Maison Sole (ancien siège de la CCBSC) et de la santé. En effet, après de longs mois d'instruction dans les services de la Metro, une proposition financière honorable nous permet de nous porter acquéreur du rez-de-chaussée de cette maison. Et, comme nous l'avions envisagé, nous allons entamer avec nos professionnels de santé (kinésithérapeute, infirmière) et de service à la personne (Lilas services) la possibilité de mettre en place un vrai pôle médical et de service à la personne. Le dossier est donc ouvert... tout comme notre état d'esprit pour entreprendre.

Cette année, nous avons aussi ouvert le lourd dossier du traitement des archives municipales et de l'informatisation des données en réseau. Une fois encore c'est sur la durée que nous travaillons avec les services du Centre de gestion de l'Isère. Une mission répartie sur 3 ans va nous permettre non seulement de mettre de l'ordre mais aussi de nous engager



dans de nouvelles méthodes de travail dématérialisé. C'est presque une révolution culturelle à l'échelle d'une petite commune. C'est un travail invisible pour les administrés, sauf lors qu'ils auront besoin de documents administratifs et là, nous allons gagner en efficacité et en sécurité.

Parmi les dossiers strictement municipaux, je terminerai par le plus « émotionnellement » important : celui de la crèche. Après la chaude alerte de 2015 /2016, nous avons engagé avec les responsables de l'association Lou P'Tiots un vrai travail en commun pour trouver des solutions afin de permettre à la crèche de continuer à vivre et d'accompagner les jeunes parents. Ainsi grâce, avant tout, à l'indispensable investissement de nos partenaires dans le domaine de la petite enfance l'horizon s'éclaircit un peu. A cet égard, je remercie tout particulièrement Madame Frédérique Puissat, 1^{ère} Vice-présidente chargée de la famille, de l'enfance et de la santé au Conseil départemental, qui est venue travailler à Quaix, avec nous, sur ce dossier. Et, dans le cadre de la nouvelle politique en faveur de la petite enfance, mise en œuvre par la nouvelle majorité départementale, elle nous a fortement soutenus et ainsi a permis à la crèche de bénéficier d'une importante subvention. Je remercie aussi les représentantes de la CAF et de l'ACEPP (Association des collectifs enfants parents professionnels) qui ne ménagent ni leur investissement, ni leur engagement. Je souhaite aussi remercier vivement



Pierre Ribeaud, notre député et conseiller départemental, qui a toujours été un partenaire attentif et présent et qui, une fois encore, a débloqué une enveloppe de 5000 euros sur sa réserve parlementaire. Je rappelle que pour la crèche il avait œuvré pour que la suppression de l'aide du département soit dégressive sur 3 ans, évitant ainsi le pire.

Aujourd'hui, nous attendons encore une réponse de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour connaître sa décision quant à la possibilité de bénéficier très exceptionnellement d'un "Contrat Enfance/Jeunesse". Nous espérons très fort que la réponse soit positive pour que la crèche envisage enfin un avenir durablement plus serein.

Je reviens maintenant sur les dossiers que nous avons menés avec la Métropole ou qui sont actuellement en cours.

Tout d'abord, et peut-être en avez-vous déjà bénéficié, nous avons mis en œuvre une solution alternative au feux de végétation avec le prêt d'un broyeur. La Metro a financé l'acquisition du matériel et la commune de Quaix, pilote en la matière, assure son planning de prêts sur 5 communes concernées. Je profite de ce discours pour rappeler que la pratique du brûlage est formellement interdite pour des raisons de qualité de l'air, même en hiver. Je regrette que certains ne s'y conforment pas et nous contraignent, à partir de cette nouvelle année, à devoir faire appel à la gendarmerie pour faire respecter la loi qui demeure la même pour tous. Ce n'est pas de gaîté de cœur, croyez-moi, mais il y a encore trop de contrevenants. Pourtant ce n'est pas faute d'avoir largement communiqué sur le sujet.

Deux dossiers nous mobilisent tout particulièrement : ils concernent l'aménagement du centre village mais aussi celui du terrain de sport. Prenons dans l'ordre ces projets. Concernant le centre village, lorsque nous avons dégagé la végétation incrustée dans le mur du jardin de la cure, nous nous sommes aperçus qu'il était très fragilisé. Donc, plutôt que de simplement le conforter, nous avons avec les services de la Métro engagé



une réflexion plus globale intégrant la circulation des piétons au centre bourg. A cela s'est ajouté notre obligation de prévoir l'accès à l'église et au cimetière aux personnes à mobilité réduite. Donc nous travaillons actuellement pour offrir aux queylards des cheminements et des accès plus sécurisés.

Pour le terrain de sport, la réflexion avec les associations, notamment sportives, est en cours ainsi que les études géologiques. Il est important pour nous de mettre en adéquation, la plus fine possible, les demandes des utilisateurs habituels et les travaux que nous pouvons raisonnablement mettre en œuvre.

Bonne nouvelle, tout au moins bonne nouvelle en devenir... Elle concerne le prix de l'eau, si chère à Quaix ! Je dis « chère » à dessein car vous le savez, nous sommes en tête du classement des communes où le prix de l'eau est le plus élevé. Cela tient à notre géographie, à l'éloignement des hameaux, aux différences d'altitude et au renouvellement des réseaux qui ont été régulièrement remis en état. Mais les choses vont progressivement changer avec mise en place du schéma directeur en janvier. Et la solidarité métropolitaine va, pour ce qui nous concerne, avoir un impact certain. Donc, à partir de cette année, le processus de nivellement des prix de l'eau sur le territoire de la Métropole va s'engager pour voir, à terme, les 49 communes bénéficier du même prix au m³.

Si nous n'avons pas vu tout de suite certains bénéfices de notre fusion avec la Métro, les choses sont progressivement en train de se normaliser. Le dossier de l'eau en est un exemple très concret.

Il faut savoir que l'ensemble des projets présentés et conduits par la Métro est décidé en fonction d'un bassin de vie métropolitain et que notre vision à chacun se doit d'être solidaire. C'est pourquoi nous sommes très sollicités pour participer aux nombreuses réunions ou séances de travail que la Métro organise et auxquelles nous devons vraiment participer et affirmer notre présence. Nous restons en effet les meilleurs défenseurs de notre commune et des intérêts de ses habitants. Dans ce domaine soyez assurés que l'implication des élus, qu'ils soient adjoints ou non, est bien réelle. Je les remercie pour leur engagement et pour l'esprit de travail qui les anime, dans une ambiance studieuse, constructive et néanmoins détendue.

Je souhaite aussi rendre hommage aux personnels de la commune qui, au sein de l'école, des services administratifs et techniques, restent vos interlocuteurs au quotidien. Qu'ils reçoivent aujourd'hui notre gratitude pour la qualité du travail effectué. J'ai aussi une pensée particulière pour la nouvelle secrétaire générale de mairie, Christelle Julliat, arrivée il y a moins d'un an. Son expérience lui a permis de prendre en main très très rapidement l'ensemble des tâches liées à son poste, notamment le budget et, croyez-moi, sur ce dossier bien précis son expertise a contribué à apaiser les élus.

Je ne peux terminer sans dire un grand merci aux responsables de nos quelques 27 associations qui participent à l'organisation des loisirs des habitants. Ils proposent une offre très variée d'activités où chacun peut pratiquer sa passion du sport, des arts ou encore des jeux. Les membres des associations sont toujours là lorsqu'il est question d'animer la vie festive de notre commune et ils contribuent ainsi à préserver la vie de village. Je le répète, qu'ils soient tous remerciés car leur action est totalement bénévole et je profite de ce dis-

cours pour dire aux nouveaux arrivants : rejoignez-les, ils ont vraiment besoin de vous. Sans nos associations l'âme du village, l'esprit du vivre ensemble risquent de disparaître. Voulons-nous que Quaix s'endorme dans l'assourdissant silence de la passivité ?

Avant de clore mon propos je formulerai maintenant quelques rappels :

- Avez-vous bien en votre possession la vignette Crit'Air ? Depuis ce début d'année, elle est obligatoire sur l'ensemble du territoire métropolitain et les récents épisodes météorologiques montrent bien qu'elle sera utile.

- Je rappelle à nouveau que notre centre bourg est en zone 30 pour la circulation automobile, mais que cela ne dispense pas les parents de surveiller leurs enfants, surtout lors des moments festifs dans notre commune. N'oubliez jamais que la route est dangereuse et qu'elle n'est pas faite pour jouer.

- Enfin, notez bien sur vos agendas les dates de l'élection présidentielle qui auront lieu les dimanches 23 avril et 7 mai suivies des législatives les dimanches 11 et 18 juin bref nous allons passer quelques week-end particulièrement civiques. A cet égard, nous sommes toujours à la recherche de bonnes volontés pour nous aider à tenir le bureau de vote. N'hésitez pas à vous manifester auprès du secrétariat de la mairie si l'expérience citoyenne vous tente.



Pour ce moment privilégié des vœux, nous le souhaitons le plus heureux possible, où l'on tente d'oublier pour quelques heures que notre monde ne tourne pas très rond. Ce moment privilégié est comme une parenthèse où l'on souhaiterait, de façon imagée, que les trains arrivent toujours à l'heure, et de façon très concrète, que les émotions racoleuses et anxieuses dont on nous submerge se transforment en des énergies positives, constructives et porteuses de paix et de confiance. Faisons en sorte qu'au quotidien chacun de nous agisse pour une vie plus sereine, solidaire et ouverte.

Chers administrés, chers collègues et amis, je vais maintenant vous souhaiter, en mon nom, et au nom de l'équipe municipale, une très belle et heureuse année 2017.



Comme le maire l'indique dans son discours des vœux, la municipalité travaille actuellement à la réalisation de trois projets d'urbanisme. Il nous a semblé utile de les développer plus avant afin de vous permettre de mieux en appréhender la teneur et les objectifs.

Nous vous l'avions annoncé en 2014, au moment de la prise de fonction de l'équipe actuelle du conseil municipal, la mairie a le projet d'aménager les terrains dit « Amblard », situés sur le hameau de la Combe Blanche, afin de créer des parcelles à construire. Le second projet, intitulé « Cœur de Village », prévoit quant à lui l'aménagement du centre bourg, il consiste aussi à améliorer l'accessibilité à l'église et au cimetière et, dans la continuité à sécuriser le chemin piéton qui longe la RD105A. Le dernier dossier vient en réponse aux sollicitations notamment de l'AS de Quaix, il s'agit de la restructuration des terrains de sports.

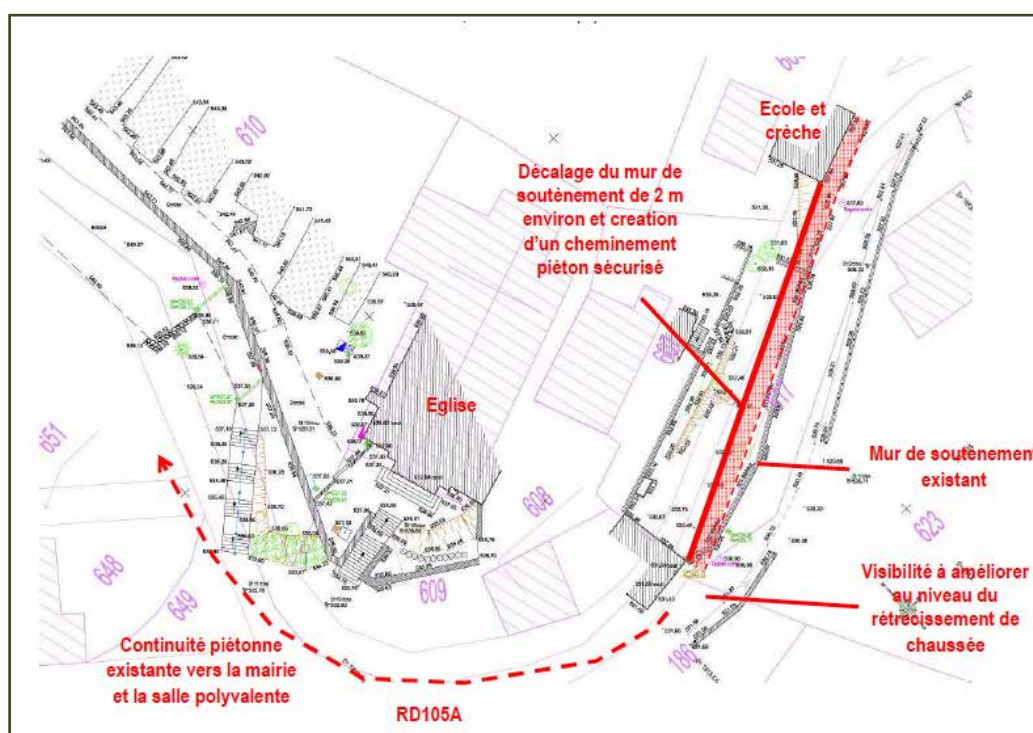
Ces projets sont actuellement au stade préliminaire d'étude, qui doit déterminer les principes d'aménagement retenus et les budgets nécessaires. La réalisation des travaux se fera de manière séquentielle.

1. L'aménagement des terrains dits Amblard, au lieu-dit Combe-Blanche

Le projet consiste à viabiliser les terrains Amblard (9300m²) pour faire des parcelles à construire ; cela concerne aussi bien les terrains de la commune que les terrains voisins de particuliers, à qui il sera demandé une contribution via un PUP (Projet Urbain Partenarial). Il s'agit de créer la voirie d'accès des lots du lotissement, et au droit de ceux-ci les attentes des réseaux d'eaux usées, d'électricité, de téléphone ainsi que le traitement des eaux pluviales de la voirie. Selon notre souhait, cet accès qui sera public, devra être réalisé conformément au cahier des charges de la voirie de la Métropole, afin que celui soit intégré au classement de la voirie métropolitaine (qui prévoit aussi son entretien).

Le projet d'aménagement est actuellement en cours d'optimisation avec un bureau d'études.

2. L'opération "Cœur de village"



Avant projet "Coeur de village" non définitif
Source : "Profils Etudes"

A l'origine de ce projet, il y a l'obligation légale d'aménager l'accessibilité pour les établissements recevant du public (ERP), conformément à la loi Handicap du 11 février 2005. L'église de Quaix-en-Chartreuse rentre dans cette catégorie et un accès pour personnes à mobilité réduite est à mettre en œuvre, soit via le cimetière, soit via le parking en contrebas du cimetière.

Ce projet a engendré une réflexion plus globale sur l'aménagement du cœur de village et deux autres réalisations sont maintenant à l'étude :



- Côté cimetière, la création d'un jardin du souvenir et l'aménagement d'un nouveau "carré commun" afin de gagner de la surface en terme de concessions sur le cimetière actuel, sans avoir à agrandir celui-ci dans les 10 à 15 années à venir.

- Côté voirie, l'aménagement d'un chemin piéton sécurisé entre l'école et la salle polyvalente. Les travaux consistent en la reconstruction du mur de soutènement du jardin de la cure en le déportant de 2 m en arrière environ, afin d'améliorer la visibilité à proximité du virage, et à réaliser la matérialisation d'un cheminement piéton sécurisé.

L'ensemble de ce programme sera intégré au programme "Cœur de Village" et réalisé en partenariat avec la Métropole, tant sur le plan technique que financier.

3. Le terrain de sport

Actuellement, cet espace sportif, au lieu-dit « Le Barbet », est composé d'un terrain de tennis, d'un terrain de foot et de deux terrains de boules à la lyonnaise. Un local accueille des vestiaires sanitaires ainsi qu'un local rangement / stockage de matériaux divers (tondeuses pour le verger...). Nous avons été successivement interpellés à la fois par l'AS Tennis, qui est en veille faute de court utilisable, et aussi par l'AS Boules.

La mairie a donc ouvert une large concertation avec les associations sportives et l'école, et étudie la faisabilité des travaux suivants :

- Le réaménagement d'un nouveau terrain de tennis, voire multisports, perpendiculaire à l'existant, afin de libérer de la place vers le local vestiaire.

- La construction d'une extension du local vestiaire, l'existant étant trop exigu.

Ce projet prévoit la création d'un local de détente et de réunions sportives ainsi que le rafraîchissement des locaux existants. L'extension serait réalisée à l'arrière pour ne pas augmenter les nuisances sonores envers les habitations alentours. Ainsi, les terrains de boules ne seraient pas touchés, le terrain de foot se verrait maintenu dans ses dimensions et les buts remplacés.



La neige... et le déneigement

La neige s'est faite attendre et elle est arrivée avec force en ce mois de janvier. Toutes les équipes de déneigement ont fait le maximum pour rendre les voies départementales et communales praticables. Mais parfois les éléments et les circonstances ne permettent pas un service que l'on pourrait qualifier d'optimal, ce fut le cas dernièrement. En effet, au tout début de la campagne de déneigement, les services techniques ont été contraints de faire face à deux incidents matériels successifs. Ils ont néanmoins repris très vite leur activité de déneigement. Il faut savoir également que la neige est tombée sur un sol glacé et que les conditions météo qui ont suivi ont été tout aussi froides, favorisant le maintien de la couche neigeuse si fine soit-elle. Nous ne cherchons pas à nous justifier mais simplement à expliquer la réalité des faits. D'ailleurs, dans les messages qui ont été adressés en mairie, il y avait autant de mécontents que de satisfaits. Mais le service de déneigement est perfectible et nous travaillons actuellement sur des axes d'améliorations qui seront rapidement effectifs.

Nous profitons également de ce bulletin pour rappeler qu'habiter à Quaix c'est accepter que, quelque fois par an, il faille déneiger, que nos voitures soient impérativement équipées de pneus neige en période hivernale, que se garer n'importe comment sur les routes et les chemins empêche les engins d'intervenir et met les usagers en danger.

Informations pratiques

NOUS JOINDRE



Les services administratifs

Téléphone : 04 76 56 82 66

Fax : 04 76 56 82 20

E-mail : mairie@quaix-en-chartreuse.fr ou le formulaire contact du site internet

Adresse postale : 15, place Victor Jaillot - 38950 - Quaix-en-Chartreuse

Le service scolaire et périscolaire

Téléphone : 04 76 56 40 07

E-mail : administration@quaix-en-chartreuse.fr

Les services techniques (pour signaler un problème sur la voirie communale ou sur un équipement géré par la commune)

E-mail : st@quaix-en-chartreuse

Pensez-y, beaucoup
d'informations pratiques sont
disponibles en ligne sur notre site :

www.quaix-en-chartreuse.fr

NOUS RENCONTRER

Les permanences des élus

- > Pierre Faure, maire
- > Jean-Luc Poulet, chargé des affaires scolaires
- > Marie-Christine Viance-Dumolard, chargée de la communication et de la vie publique
- > Yves Thévenin, chargé des services techniques

vous reçoivent sur rendez-vous.

Les permanences du secrétariat

lundi de 13 h 30 à 17 h 00
mercredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
vendredi de 14 h 00 à 18 h 30

RENCONTRER LE DÉPUTÉ DE LA 5^{ème} CIRCONSCRIPTION

Permanences de Pierre Ribeaud
Député de la 5^{ème} circonscription
77, place de la Mairie - 38660 - La Terrasse
Téléphone : 04 76 92 18 96
Fax : 04 76 93 18 98
E-mail : pierre.ribeaud@orange.fr

A NOTER

Tous les dimanches matins de
7 h 30 à 12 h 00
marché à Quaix
on y peut acheter du pain, des
pâtisseries, des primeurs, des
produits laitiers, des fleurs, de la
viande, des plats tout prêts...